



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/17-760-1046 du 27/11/2017

ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA CAPA COMPETENTE A L'EGARD DES AAE, SAENES ET ADJAENES : REPRESENTANTS DU PERSONNEL, ET DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE REFORME DEPARTEMENTALE COMPETENTE A L'EGARD DES SAENES.

Référence : article 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires - article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif aux commissions de réforme départementale

Destinataires : Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires des AAE, SAENES, ADJAENES - Mesdames et Messieurs les SAENES

Dossier suivi par : Mme YAGUES - secrétariat de division - tel. : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les arrêtés rectoraux qui actualisent :

- la composition de la commission administrative paritaire académique concernant le corps des :
Attachés d'administration de l'état
Secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Adjointes administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
portant désignation des représentants du personnel.
- la composition de la commission de réforme départementale compétente à l'égard des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9

VU l'arrêté rectoral du 9 janvier 2017 portant désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique des attachés d'administration de l'Etat, publié au bulletin académique n° 727 du 9 janvier 2017

CONSIDÉRANT la démission de Madame Nadine CHAPUIS de son mandat de commissaire paritaire en qualité de représentant du personnel à la commission administrative paritaire académique des attachés d'administration de l'Etat en date du 2 octobre 2017

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2017-adaenespers

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants du personnel** à la commission administrative paritaire académique des :

| ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT | |
|--|--|
| Titulaires | Suppléants |
| <p>Hors classe</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. PETRI Raphaël - M. VIVIEN Jean-Luc | <ul style="list-style-type: none"> - M. SARTORE Jean-Pierre - M. BOYER Christian |
| <p>Directeurs de service et attachés principaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. SUISSA Michel - Mme DELTRIEUX Marie-Françoise | <ul style="list-style-type: none"> - Mme OLIVI Marie Claude - Mme LAGHMARA Djamila |
| <p>Attachés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme NOUARI Marie-Laurence - Mme RIERA Michèle | <ul style="list-style-type: none"> - Mme FOURNIER Patricia - Mme FOUCOT Danièle |

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet

Aix-en-Provence, le 24 octobre 2017



Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires et notamment son article 9

VU l'arrêté rectoral en date du 17 mai 2017 publié au bulletin académique n° 744 du 5 juin 2017 portant désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

CONSIDÉRANT l'admission à la retraite de Madame MOURTON Joëlle à compter du 1^{er} septembre 2017

CONSIDÉRANT la promotion de Madame ROPARS Sabine dans le corps des attachés d'administration de l'état à compter du 1^{er} septembre 2017

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2017-saenespers1

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants du personnel** à la commission administrative paritaire académique des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à compter du 1^{er} septembre 2017

| SECRETAIRES D'ADMINISTRATION de l'ÉDUCATION NATIONALE et de l'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR | |
|--|---|
| Titulaires | Suppléants |
| <p>Classe exceptionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. ROSSI Alain - Mme NOBILE Angèle <p>Classe supérieure</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. HAUSSER Jean-Claude - M. EUGENE Jean-Pierre <p>Classe normale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme THEVENET Carole - Mme ABDEDUOU Nadia | <ul style="list-style-type: none"> - Mme ROLLAND Anne - Mme TEODORI Corinne - Mme TUR Nathalie - Mme BURMONAS Solange - Mme BERTHIER Jacqueline - M. ZERROUKI Mohamed |

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Aix-en-Provence, le 24 octobre 2017


Bernard BEIGNIER



Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9

VU l'arrêté rectoral en date du 9 janvier 2017 portant désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur paru au bulletin académique n° 727 du 9 janvier 2017

VU l'arrêté portant nomination et reclassement au grade de secrétaire administratif de classe normale stagiaire du ministère de l'intérieur de Madame PERRET Patricia à compter du 4 septembre 2017

SUR proposition du secrétariat académique de AI-UNSA en date du 3 octobre 2017

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants du personnel** à la commission administrative paritaire académique des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2017-adjpers

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

| ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR | |
|---|--|
| Titulaires | Suppléants |
| <p>Principaux de 1^{ère} classe - Mme COLAZZINA Agnès - Mme GORI Corinne</p> | <p>- Mme THOMAS Jacqueline - Mme RIERA Nathalie</p> |
| <p>Principaux de 2^{ème} classe - Mme GENTY Cécile - Mme ZAMOUM Ouisa</p> | <p>- Mme ABEILLE Ghislaine - Mme VANNIER Monique</p> |
| <p>1^{ère} classe - Mme VIDAL Anne-Marie - Mme SOUCHAL Nathalie</p> | <p>- Mme LARZILLIERE Andrée - Mme BORDERIE Valérie</p> |
| <p>2^{ème} classe - Mme BALME Alice - Mme COMITE Marie</p> | <p>- Mme GUYON Nathalie - Mme TORTOSA Marianne</p> |

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 24 octobre 2017


Bernard BEIGNIER



Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU l'article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif [...] à l'organisation des commissions de réforme départementales

VU l'arrêté rectoral portant composition de la commission de réforme départementale des secrétaires administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur en date du 26 janvier 2015 publié au bulletin académique n° 659 du 2 février 2014

SUR demande de Mme ROPARS Sabine née NAPIERALA, en date du 11 mai 2017 concernant le nom d'usage

VU la proposition présentée par le secrétariat académique AI-UNSA en date du 2 novembre 2017

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales **des secrétaires administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur**

Rectorat

Division de
l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Référence :2017-3

Dossier suivi par :

Secrétariat de division

Téléphone :

04 42 91 72 26

ce.diepat@ac-aix-
marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence

- Madame Anne ROLLAND
Lycée Dominique Villars – Gap (05)
- Madame Florence MARLY
Collège Germaine Tillion – Marseille (13)

Pour le département des Hautes-Alpes

- Madame Nathalie ROUX
Lycée Dominique Villars - Gap (05)
- Madame Florence MARLY
Collège Germaine Tillion – Marseille (13)

Pour le département des Bouches-du-Rhône :

- Monsieur Alain ROSSI
DSDEN 13 – Marseille (13)
- Madame Sophie COMBE
Lycée polyvalent La Fourragère – Marseille (13)

Pour le département de Vaucluse :

- Monsieur Jean-Claude HAUSSER
Rectorat – Aix-en-Provence (13)
- Madame Sabine ROPARS (née NAPIERALA)
Aix-Marseille Université - Marseille (13)

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône, et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 6 novembre 2017

Pour le recteur et par délégation,
la directrice des relations
et des ressources humaines

Mialy VIALLET